
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

28 JUIN 2019 – VELIZY

Version : 1.6

Date : 16 juin 2019



Yvelines
Le Département

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



SOMMAIRE

1. TABLE DES MATIERES

1. APPEL DES DELEGUES	4
2. PV ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2018	5
A - Appel des délégués	5
B - Intervention d'Alain Jourdan, Vice-Président FFHB.....	5
C - Adoption du PV de l'assemblée générale du 26 janvier 2018 à Plaisir	6
D - Rapport Moral et Financier	6
E - Rapport des commissions	7
F - Voeux	9
G - Lutte contre les incivilités	13
H - Questions diverses et récompenses	14
3. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	16
A - Rapport moral	16
B - Rapport financier	18
C - Bilan et Compte de Résultat	19
4. RAPPORT DES COMMISSIONS.....	35
A- Commission d'arbitrage	35
1. Désignations	35
2. Suivis.....	35
3. Formation	35
4. Arbitres régionaux.....	36
5. Divers.....	36
B- Commission des jeunes arbitres	36
1. Désignations	36
2. La Formation.....	39
3. Formation de bassin	39
4. La Détection.....	40
5. Etat des lieux	40
6. Evènementiels Yvelinois	40
7. Partenariat avec l'UNSS.....	41
8. Dossier Label Ecole d'Arbitrage.....	41

C-	Commission d'organisation des compétitions	41
D-	Commission informatique et communication	42
E-	Commission de discipline.....	43
F-	Commission des réclamations et litiges.....	43
G-	Commission des statuts et règlements.....	44
H-	Commission technique.....	44
1.	La représentation des athlètes Yvelinois sur les sélections Liges IdF 2018-2019	45
2.	La représentation des athlètes yvelinois(es) sur les pôles espoirs 2018-2019	46
3.	Rentrées pôle pour 2019-2020.....	46
4.	La formation de cadre	46
5.	Les Soirées techniques :	47
6.	Les labels Ecole de hand 2018	48
7.	Nos manifestations sportives :	48
8.	Les opérations dans le monde scolaire avec l'USEP et l'UNSS :	54
5.	<u>VOEUX.....</u>	<u>57</u>
A-	Vœu Conseil d'administration	57
B-	Vœux Commission SR / CMCD	57
C-	Vœux CDA	59
D-	Vœux Commission Technique.....	59
E-	Vœux COC	61
6.	<u>VOTE DU BUDGET</u>	<u>66</u>
7.	<u>REMISES DES RECOMPENSES</u>	<u>67</u>

1. APPEL DES DELEGUES

Chaque association délègue à l'assemblée générale du comité un représentant spécialement élu à cet effet.

2. PV ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2018

A - APPEL DES DELEGUES

9h00 : Appel des Délégués

Quorum nécessaire en voix : 109,5 et en clubs : 21

Le quorum étant atteint (185 sur 219 voix et 33 sur 42 clubs), l'Assemblée Générale ordinaire peut donc délibérer valablement.

Membres du Conseil d'administration présents : Mesdames Gaëlle FRANCISCO, Laurence CHERENCEY-ROHOU, Brigitte LESECQ et Messieurs Frédéric BADIN, Pierre-Olivier LEVET, Victor GARRIGUET, Damien BLANCHET, Stéphane GATHERCOLE, Laurent MOMET, Pascal BOSSUET, Nicolas BOURSIER, Laurent LE TRIONNAIRE

Absents excusés : Mesdames Christine PETIT, Audrey SCHOHN, Amélie FOLLIOU et Messieurs Fabien ROYER, Clément RAINGEARD, Philippe LE COUSTOUR

Le Président du Comité ouvre la réunion à 9h40 et remercie les participants de leur présence.

Ensuite, il précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail de retranscription des échanges.

Ordre du jour

- Appel des délégués
- Intervention d'Alain JOURDAN – Vice-président FFHB
- Adoption du PV de l'AGE du 26 janvier 2018 à Plaisir
- Rapport moral et rapport financier
- Rapports des commissions
- Examen des vœux
- Vote du budget
- Informations diverses
- Intervention de Luc MISEREY – DDCS Yvelines
- Remises des récompenses

B - INTERVENTION D'ALAIN JOURDAN, VICE-PRESIDENT FFHB

L'un des enjeux de la saison prochaine sera le déménagement de la FFHB à la Maison du Handball et bien entendu l'EURO féminin.

A noter l'augmentation des tarifs fédéraux liée à la Maison du Handball.

Alain JOURDAN précise qu'il est important d'être présent lors des AG départementales pour être plus proches des clubs et essayer de répondre à leurs attentes. A ce titre, il prendra note de leurs questions et essaiera d'y répondre dans la mesure de ses connaissances.

Il souhaite une bonne Assemblée Générale à tous.

Arrivée du Club de BOUGIVAL à 9h45

C - ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2018 A PLAISIR

Monsieur Frédéric BADIN explique la procédure pour voter : les clubs votent chacun avec un boîtier électronique. Tous les votes du jour seront publics.

Les clubs font un vote pour tester le dispositif électronique.

Adoption du PV du 26 janvier 2018 à Plaisir :

Monsieur Frédéric BADIN demande s'il y a des remarques sur le PV du 26 janvier 2018 à Plaisir.

- **Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2018 à Plaisir**
Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 181 – Voix exprimées : 177
Pour : 177 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non votant : 4
Le compte-rendu est adopté

Arrivée du Club de ST GERMAIN à 9h50

D - RAPPORT MORAL ET FINANCIER

Monsieur Frédéric BADIN présente le rapport moral du comité : il explique qu'il est difficile de résumer la saison en quelques minutes, il a essayé de le faire sur le dossier de l'AG. Aujourd'hui, il souhaite faire le lien entre un montage vidéo réalisé après le Grand Prix et les objectifs du comité. Le message suivant est diffusé aux clubs :

« Changer de dimension et donner le meilleur : on a quelque chose de très concret avec les locaux, mais ce n'est qu'un début, il faut avoir l'ambition de se développer encore plus dans les années qui viennent, pour laisser quelque chose de solide à ceux qui nous succéderont. Être exigeants mais aussi réalistes : en donnant le meilleur de nous-mêmes et en voulant se dépasser mais tout en gardant les pieds sur terre.

Se donner les moyens de nos ambitions en formant des entraîneurs, des arbitres et des dirigeants qui viendront à leur tour transmettre leur savoir, car notre objectif premier, j'en suis convaincu, c'est de privilégier la formation sur notre département. Et nous mettrons en valeur ce travail des clubs et des acteurs sur le terrain car le comité est là pour ça.

Nous devons aussi continuer à fédérer les énergies, faire équipe, progresser et avancer tous ensemble : rien ne se fera sans vous.

Nous sommes donc prêts à relever tous les défis, mais nous devons rester déterminés : c'est peut-être le plus dur, garder ce cap, et même si tout n'avance pas aussi vite que l'on souhaiterait, il faut garder notre ambition intacte.

Et si nous arrivons à maintenir ces objectifs, alors, oui, nous déchainerons les passions !! »

Ensuite, Monsieur Pierre-Olivier LEVET indique qu'il n'y a pas de problème financier au comité, qu'il n'y aura pas de hausse des licences pour la part du Comité et que les ressources disponibles seront utilisées pour le développement.

Monsieur Nabil OULTAF (Limay) intervient en disant que le comité aurait peut-être pu prendre à sa charge l'augmentation du tarif de la part FFHB. Monsieur LEVET lui répond que cela a été discuté en BD mais après réflexion cela n'a pas été proposé pour cette saison. On pourra réétudier ce point la saison prochaine.

Arrivée de Georges POTARD (Président Ligue) et Luc MISEREY (DDCS) à 10h00

- **Adoption rapports moral et financier**

Résultat des votes : Votants 33 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 185 – Voix exprimées : 185

Pour : 185 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Les rapports moral et financier sont adoptés

E - RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Frédéric BADIN demande aux clubs s'ils ont des remarques sur les rapports des commissions et aux présidents de ces commissions s'ils veulent intervenir sur leur partie.

E.1 - ARBITRAGE

Pas de commentaire

E.2 – JEUNES ARBITRES

Le club de Beynes intervient pour dire qu'il y a un problème de communication lié à ihand : les désignations arrivent tard, souvent les jeunes arbitres sont prévenus le jeudi pour une rencontre le week-end.

Monsieur Stéphane GATHERCOLE explique qu'il y a bien des problèmes de communication car la commission n'arrive pas toujours à avoir les informations en temps et en heure et que les jeunes n'utilisent pas ihand.

Le club de Beynes demande quelle est la solution pour résoudre ce problème.

Monsieur Stéphane GATHERCOLE répond qu'il faut sensibiliser les jeunes à ihand. La Commission relance par mail ou par sms mais il existe un outil et il faut l'utiliser.

Le club d'Achères prend la parole en disant que ihand n'est pas fonctionnel, il faudrait une application sur le téléphone au niveau de la FFHB. Le club de Beynes précise que la Commission Communication lors de sa prochaine réunion étudiera cette piste.

Monsieur Alain JOURDAIN indique que la FFHB est en train de travailler dessus et que cette remarque est pertinente.

E.3 – ORGANISATION DES COMPETITIONS

Le club de Limay intervient en indiquant que pour les catégories -9 et -11, le système de conclusion avec 4 matchs mais qu'une seule FDME était compliqué à gérer.

Monsieur Sébastien NSIMBA, représentant de la COC, indique qu'il n'y a eu qu'une seule FDME pour plus de facilité concernant la vérification des FDME.

Le Perray précise que c'est très compliqué d'organiser des tournois à 4 équipes.

Monsieur Sébastien NSIMBA dit qu'il y a plus de temps de jeu et moins d'équipe en attente.

Le club de Beynes indique que les Poules Hautes et Basses n'étaient pas équitables.

Monsieur Sébastien NSIMBA explique qu'il y a eu des problèmes avec les documents d'inscription et que, pour l'année prochaine, la COC essaiera de s'améliorer pour que les équipes évoluent le plus possible dans un championnat correspondant à leur niveau.

E.4 – COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

Monsieur Frédéric BADIN indique que la commission a beaucoup d'idées et donc recherche du monde afin de les aider. La page Facebook du comité a dépassé le 1000^{ème} abonné. Il informe les clubs qu'il ne faut pas hésiter à envoyer toutes les informations ou photos afin de pouvoir les mettre sur le site du comité.

Le club de Beynes intervient en demandant à Monsieur Alain JOURDAIN, la possibilité d'afficher les résultats des équipes car le site de la FFHB ne nous le permet pas.

Monsieur Frédéric BADIN en profite pour remercier Marc GUERLIN pour la fabrication des diplômes.

E.5 - DISCIPLINE

Pas de commentaire

E.6 – RECLAMATION ET LITIGES

Pas de commentaire

E.7 – STATUTS ET REGLEMENTS

Pas de commentaire

E.8 – TECHNIQUE

Pas de commentaire

Monsieur Frédéric BADIN propose de faire voter l'ensemble des rapports plutôt qu'un par un, il demande si quelqu'un dans l'assistance y est opposé. En l'absence de réponse, il est procédé au vote.

- **Rapport de l'ensemble des commissions**

Résultat des votes : Votants 33 clubs sur 42 - Voix totales : 185 - Voix exprimées : 185

Pour : 185 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Les rapports des commissions sont adoptés

Monsieur Georges POTARD intervient pour saluer les clubs présents à l'AG IDF et indique que l'AG est un lieu important, un moment d'évaluation du travail qui est réalisé par les personnes mandatées pour 4 ans. Il explique qu'il faut que le Handball continue d'augmenter son nombre de licenciés et que ce sont bien les clubs qui font ce travail. Pour la saison 2018-2019, il y aura bien entendu l'organisation de l'EURO 2018, qui sera un moment important pour le handball féminin. Il faut que ce soit une réussite et invite les clubs à se mobiliser.

F - VOEUX

Monsieur Frédéric BADIN indique la procédure pour les vœux de chaque commission : comme pour l'adoption des rapports, il sera proposé de voter par commission. Si un des clubs s'y oppose on procèdera alors à des votes séparés

F.1 – STATUTS – SIEGE SOCIAL

Vœu n°1 : Conformément à la décision de l'assemblée générale des clubs du 28/01/2018, le 22 mai 2018, le comité de handball des Yvelines a fait l'acquisition d'un local situé 1 rue du Sequoia à Bailly (78870) dans l'ensemble immobilier situé dans le centre commercial de la « résidence Harmonie Ouest ».

En conséquence l'AG décide du changement d'adresse du siège social du comité de handball des Yvelines qui devient : 1 rue du Séquoia – 78 870 Bailly

Monsieur Frédéric BADIN remercie la FFHB pour l'emprunt des 50.000 € et les zapettes gratuites.

- **Vœu n°1**

Résultat des votes : Votants 33 clubs sur 42 - Voix totales : 185 - Voix exprimées : 185

Pour : 185 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Départ du Club de VILLEPREUX 10h30

F.2 – VŒUX COC

Vœu n°2 : Article 78.1.2 +16 Féminines – 1ère et 2ème division territoriale

Publication de la formule durant l'intersaison

Article 78.1.5 +16 ans masculins - 5ème division territoriale

Publication de la formule durant l'intersaison

Monsieur Frédéric BADIN indique que si les clubs ont des problèmes avec les réservations de salle, gymnase, il faut prévenir le Comité.

- **Vœu n°2**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 184

Pour : 184 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Vœu n°3 : Ajout de l'ancien article 3.3.3 des règlements particuliers des compétitions nationales aux règlements particuliers de la COC 78.

- **Vœu n°3**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 184

Pour : 184 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Vœu n°4 : Article 93.9 : Correction de quelques horaires de rencontres (Horaires de début des matchs)

	Vendredi	Samedi	Dimanche matin	Dimanche après-midi
-9 ans		Entre 14h et 16h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h
-11 ans		Entre 14h et 16h30	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h
-13 ans		Entre 14h et 17h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
-15 ans		Entre 14h et 17h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
-18 ans		Entre 14h30 et 18h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
+16 ans	Entre 20h et 21h	Entre 18h et 21h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30

Le club de Saint Germain intervient en disant qu'il n'y a que l'équipe porteur de la convention qui a accès aux conclusions et que cela serait bien que les autres clubs des conventions puissent avoir accès également.

Alain JOURDAN répond que c'est un sujet Gesthand, il posera la question.

- **Vœu n°4**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 180

Pour : 174 voix – Contre : 6 – Abstention : 0 – Non Votant : 4

Le vœu est adopté

Vœu n°5 : Article 107.2.1 Accession au niveau régional

Critères pour s'inscrire aux délayages régions ou nationaux

- **Vœu n°5**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 180

Pour : 156 voix – Contre : 24 – Abstention : 0 – Non Votant : 4

Le vœu est adopté

Vœu n°6 : Modification des tableaux de montée/descente en + 16 ans masculins

A compter de la fin de saison 2018/2019 deux montées en régions : modification des grilles

- **Vœu n°6**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 180

Pour : 180 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non Votant : 4

Le vœu est adopté

Vœu n°7 : Coupe des Yvelines - Ajout de l'article 7 – E :

Mise en place de plateaux sur 1/8èmes et ¼ de finale de coupe ou challenge des Yvelines des catégories -11 à -15 ans afin de créer des événements festifs et de faciliter la désignation des tuteurs.

- **Vœu n°7**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 164

Pour : 164 voix – Contre : 0 – Abstention : 15 – Non votant : 5

Le vœu est adopté

Vœu n°8 : Coupe des Yvelines - Ajout de l'article 5 – E :

Dans l'éventualité où 3 équipes d'un même club seraient présentes en ¼ de finale, deux équipes de ce club seront forcément opposées.

- **Vœu n°8**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 171

Pour : 171 voix – Contre : 0 – Abstention : 7 – Non Votant : 6

Le vœu est adopté

Vœu n°9 : Coupe des Yvelines - Modification de l'article 15 :

Un(e) joueur(se) ne peut disputer la coupe et le challenge des Yvelines que dans une catégorie d'âge et une seule.

- **Vœu n°9**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 184

Pour : 175 voix – Contre : 9 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Vœu n°10 : Règlement particulier - Ajout de l'article 92 :

Procédure de remplacement en cas d'absence d'arbitre désigné.

c) Si pas d'arbitre officiel dans la salle, un licencié JOUEUR dans sa catégorie ou les catégories au-dessus peut arbitrer la rencontre avec l'accord des deux clubs. Cette fonction ne sera pas comptabilisée dans la CMCD. Le fait de noter ce licencié JOUEUR sur la FDME vaut pour acceptation de la part des deux équipes.

- **Vœu n°10**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 184

Pour : 177 voix – Contre : 7 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

F.3 – Vœux CDA

Vœu n°11 : Modification de la base de remboursement des arbitres

- **Vœu n°11**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 184

Pour : 174 voix – Contre : 4 – Abstention : 6

Le vœu est adopté

F.4 – VŒUX CMCD

Vœu n°12 : Les rencontres arbitrées sur désignation en – 18 ans F & M sont prises en compte pour la CMCD en gardant le principe du N/2 pour le samedi

Vœu n°13 : Arbitre stagiaire : Le nombre d'arbitrages « offerts » par club et par saison sera limité à 10 si le nombre de candidats ayant validé la théorie est supérieur à 2, afin d'éviter les candidatures multiples d'un club visant à remplir sa CMCD

- **Vœux n°12 et n°13**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 180

Pour : 180 voix – Contre : 0 – Abstention : 4

Le vœu est adopté

F.5 – VŒUX DEVELOPPEMENT

Vœu n°14 : Développement : aide aux nouveaux clubs

Année 1 : gratuité d'affiliation, d'engagement, et de licences

Année 2 : paiement d'un 1/3 du prix pour l'affiliation, les engagements et les licences et dotation de 500 € chez notre partenaire ou sur présentation de facture si le matériel non disponible chez notre partenaire

Année 3 : paiement de 2/3 du prix pour l'affiliation, les engagements et les licences

Année 4 : paiement normal

Cette gratuité ne comprend pas le tarif FFHB et Ligue

(Rappel : 20 licences gratuites la première année par la FFHB)

Vœu n°15 : Aide à projets

Constitution d'un groupe de travail visant à répondre aux demandes financières des clubs pour la mise en place d'action ou d'achat de matériel exceptionnel.

- **Vœux n°14 et n°15**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 179

Pour : 179 voix – Contre : 0 – Abstention : 5

Le vœu est adopté

F.5 – VŒUX TECHNIQUE

Vœu n°16 : Catégories d'âges

Sous classement uniquement autorisé pour une -13 ans filles première année pour descendre en – 11 ans filles

- **Vœux n°16**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 175

Pour : 162 voix – Contre : 13 – Abstention : 9

Le vœu est adopté

Vœu n°17 : Aménagement des règles sur les catégories jeunes de moins de 9 à moins de 15 ans Féminins et masculins

- **Vœux n°17**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 174

Pour : 142 voix – Contre : 32 – Abstention : 10

Le vœu est adopté

F.6 – VŒUX FINANCIERS - SECRETARIAT

Vœu n°18 : Modification des vacations en forfait pour une base en taux horaire

Vœu n°19 : Quand un club n'a pas de moyen de paiement pour régler l'arbitre, et dans le cas où c'est le comité qui prend en charge le paiement dudit arbitre et refacture le club : application du forfait indiqué dans le guide financier du CD78 au club concerné, en plus de la refacturation de l'arbitrage.

Pour la saison 2018/2019 ce forfait sera de 50 €

(Rappel : normalement si le règlement n'est pas fait avant le match, celui-ci peut être déclaré perdu par pénalité)

Vœu n°20 : Arrêt des ventes des petites fournitures (cartons d'arbitre, documentation technique, etc...) de la part du comité

- **Vœux n°18, n°19 et n°20**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 174

Pour : 174 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non Votant : 10

Le vœu est adopté

F.7 – VŒUX BUDGET

Vœu n°21 : Augmentation de certains comptes par rapport au déménagement ou nouveau mode d'indemnisation et baisse des subventions.

Le club de Triel intervient pour demander si les achats de matériels vont être amortis.

Monsieur Pierre-Olivier LEVET répond que cela dépend de quel achat mais qu'il y en aura effectivement certains qui seront immobilisés comptablement. Cela permettra d'avoir une meilleure vision de l'actif du comité.

Tarifs des licences : pas d'augmentation de la part du Comité.

- **Vœu n°21**

Résultat des votes : Votants 32 clubs sur 42 - Voix totales : 184 - Voix exprimées : 180

Pour : 180 voix – Contre : 0 – Abstention : 4

Le vœu est adopté

G - LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

Monsieur Frédéric BADIN présente le Roll UP de lutte contre les incivilités qui sera offert à tous les clubs. Il demande que les roll up soient mis sur les terrains avant chaque rencontre.

Pour les clubs souhaitant disposer d'autres exemplaires, le comité étudiera la question à la rentrée.

H - QUESTIONS DIVERSES ET RECOMPENSES

Une communication est faite sur l'EURO 2018 en France : mobilisation de toute la famille du Handball, communiquer encore et encore, remplir les arénas.

Rappel de l'ouverture de la Billetterie, des calendriers des matchs, du challenge clubs et des actions simples à mettre en place.

Intervention de Luc MISEREY, qui indique principalement que la DDCS est là pour accompagner les structures associatives, même avec les restrictions budgétaires qu'elles subissent

Remise des récompenses

- Médaille de Bronze du Comité : Marc MILLERET
- Médaille de Bronze du Comité : Loïc BLANCHET
- Récompenses des différents champions
- Récompenses arbitrage

Monsieur Frédéric BADIN remercie les clubs présents à cette AG.

Fin de l'AG à 12h30

Liste des clubs présents à l'AG du 30 juin 2018 à Plaisir

1. AS MANTES	6
2. CA MANTES	5
3. ACHERES	7
4. HBC BEYNES	5
5. AS BONNIERES	4
6. BOUGIVAL	4
7. CELLOIS HB	5
8. LE CHESNAY	8
9. LES CLAYES	6
10. CO GARGENVILLE	4
11. HOUDAN	6
12. BOIS D'ARCY	4
13. M. LAFFITTE	5
14. ELANCOURT-MAUREPAS HB	7
15. AS MONTIGNY	9
16. PLAISIR HBC	8
17. RAMBOUILLET SPORTS	5
18. HBC VELIZY	6
19. VERSAILLES HBC	8
20. ES LE PERRY	4
21. LE PECQ	5
22. HVC	9
23. TRIEL HBC	6
24. USHB 2 V Vernouillet/Verneuil	6
25. TS VICINOIS 88	5
26. HBC CONFLANS	9
27. GUYANCOURT	5
28. TRAPPES	4
29. SARTROUVILLE	5
30. AHB LES MUREAUX	5
31. ST GERMAIN	4
32. LIMAY	4
33. VILLEPREUX	1

33 clubs

185 voix

Fin du compte-rendu.

3. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

A - RAPPORT MORAL

Voici venu le temps des bilans, toujours difficile de résumer en quelques lignes une saison...

Les points importants qui resteront de cette saison, tout d'abord la structuration du comité :

Il y a un an, nous préparions notre installation dans nos nouveaux locaux à Bailly : aujourd'hui, même s'il reste encore quelques aménagements, qui seront normalement faits au cours de cet été, nos nouveaux locaux sont fonctionnels et nous permettent de proposer un outil de travail adapté aux bénévoles et aux salariés du comité.

Il y a un an encore, nous projections d'embaucher un directeur pour le dernier trimestre 2018 : le nombre et la qualité des candidatures reçues nous a obligés à reculer le choix de notre nouveau salarié au premier semestre 2019. Victor Garriguet a commencé sa mission depuis le 15 avril 2019 : nul doute qu'il nous aidera à structurer davantage encore le comité avec comme ambition de pouvoir développer encore et encore le handball sous toutes ses formes sur notre département avec nos différents partenaires.

Nous devons tous être fiers de ces deux grands changements très importants dans la vie du comité, et comme je l'ai dit lors de l'inauguration des locaux du comité à Bailly, la plus grande partie du mérite en revient aux clubs des Yvelines, qui œuvrent au quotidien, parfois dans l'ombre, pour développer le handball sur leur commune.

C'est grâce à votre travail à tous que nous avons pu devenir propriétaire et embaucher un directeur pour notre comité.

Pour les autres événements importants dans la vie du comité, ils ont été rythmés par nos manifestations :

Grand Prix 2019 qui a de nouveau connu un grand succès auprès du territoire de l'Ile de France, et que nous devons encore faire monter en gamme, tout en gardant à l'esprit qu'il doit être un bain de culture handballistique pour tous les participants.



Notre sélection féminine au Grand Prix 2019



Notre sélection masculine au Grand Prix 2019

Notre convention avec l'USEP et l'UNSS a également fonctionné à plein : des milliers d'enfants sont ainsi touchés par nos actions communes. Certains ont notamment bénéficié de places pour assister à une rencontre de l'EURO 2018.

Nous avons également lancé une nouvelle manifestation cette année, avec la journée de la jeune joueuse, cette première édition a été une réussite et nous allons maintenant nous atteler à développer cet événement.



Reste à venir la journée du jeune arbitre et les finales de la coupe des Yvelines, deux événements incontournables du handball Yvelinois.

En revanche, quelques points négatifs à noter :

Nous faisons appel, ici même, il y a un an, aux bonnes volontés pour aider la CDA et la CDJA à effectuer plus de suivis, afin de mieux encadrer nos arbitres départementaux. Malheureusement un an après, même si la CDJA se coupe en 4 pour assurer le suivi d'un maximum de nos JAJ, force est de constater que nos arbitres adultes sont un peu livrés à eux-mêmes sur les terrains du département, faute de conseillers d'arbitre. Donc je renouvelle encore une fois l'appel pour venir aider la CDA à assurer plus de suivis auprès de nos arbitres.

Nous avons lancé lors de notre AG 2018 notre campagne sur les incivilités sur et en dehors des terrains. Nous avons vu les rollers up sur des terrains mais pas sur tous. Encore une fois, c'est un travail long et difficile pour réduire les comportements inadaptés sur les terrains et dans les tribunes, mais je reste persuadé que c'est tous ensemble que nous ferons avancer les choses. Continuons ce combat : il ne faut plus accepter des comportements insupportables dans les tribunes, entraînant, malheureusement, des débordements comme nous en avons encore eu cette saison sur notre département.

Voici donc résumé en quelques lignes cette saison riche pour le handball Français, avec, ne l'oublions pas, le titre de championne d'Europe de notre équipe nationale féminine.

Le handball français a encore de grandes heures devant lui et, cela, ce sera aussi grâce à vous tous !!

Frédéric BADIN – Président

B - RAPPORT FINANCIER

La situation économique du comité est saine.

Son modèle économique est pérenne et a permis de réaliser des investissements structurants.

Le comité n'a pas de dépendance vis-à-vis de banques ou d'organismes financiers et autofinance son activité.

L'achat du local de Bailly et les travaux réalisés constituent un actif immobilisé sécurisant également la situation financière au regard du passif latent lié à l'emploi de salariés et des dettes.

Ces dernières restent à un niveau très satisfaisant au regard du volume d'activité

Les réserves s'élèvent désormais à 186k€ suite à l'allocation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 (107k€).

Comme annoncé, l'année 2018 clôt un exercice en baisse par rapport à 2017 mais encore bénéficiaire (35k€).

Les produits d'exploitation sont en hausse (28K€), le CA lié à la vente de licences et la hausse des sanctions disciplinaires (+5K€) et des subventions (+5K€) expliquent ce phénomène.

Les éléments majeurs de l'année se situent au niveau des coûts :

i) Hausse des achats de matériel, des fournitures et des coûts de relations publiques liés à l'aménagement et l'inauguration du local de Bailly

ii) Baisse des locations

- location immobilières du local de Plaisir (-10k€)
- le reliquat de location photocopieurs (-22k€)

iii) Hausse des coûts liés au GP 78

iv) Hausse des amortissements corporels liés au local de Bailly

Dans le même temps nous avons continué à rechercher des postes d'optimisation (frais postaux...)

Comme les années précédentes, nous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 aux réserves.

Ces réserves notamment ont permis en 2018 d'investir sur un achat de locaux sans créer une dépendance vis à vis d'organismes financiers.

Pierre-Olivier LEVET – Trésorier

C - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Plaquette du cabinet comptable AGS

15.

4. RAPPORT DES COMMISSIONS

A- COMMISSION D'ARBITRAGE

Remerciements aux membres de la commission d'arbitrage qui apportent leur temps. Je tiens également à remercier Séverine Bouhours pour son aide au niveau du Comité.

1. DESIGNATIONS

Toujours des difficultés pour couvrir l'ensemble des matchs du samedi soir, malgré une meilleure assiduité des arbitres.

30 % des désignations sont autres que des arbitres départementaux, matchs couverts certes, mais aux détriments de la formation.

Devons-nous laisser ces rencontres non désignées car cela ne favorise pas le renouvellement des arbitres du département ou devons-nous modifier la CMCD ?

WE	Nb match	lundi à jeudi	vendredi	samedi	dimanche	match non désigné	match arb dep	match arb reg	Arb non déplacé
Total	1166	124	63	674	305	46	803	316	15
%	100	10,63	5,40	57,80	26,16	3,95	68,87	27,10	1,29
vs 2017/2018									
Total	1145	130	68	618	329	67	823	255	9
%	100	11,35	5,94	53,97	28,73	5,85	71,88	22,27	0,79

En moyenne, nous avons 14,4 arbitres de disponibles pour les matchs du samedi soir.

2. SUIVIS

18 suivis contre 40 la saison précédente

11 suivis sur des arbitres en carte

7 suivis sur des arbitres stagiaires 17/18

Manque de moyens humains (les arbitres du territoire préfèrent couvrir les matchs en tant qu'arbitre plutôt que d'être conseiller)

3. FORMATION

13 stagiaires inscrits à la formation « devenir arbitre » :

12 ont réussi l'examen théorique

4 ont réussi l'examen pratique

2 auront une seconde chance à partir de septembre 2019

6 seront vus rapidement en Septembre / octobre / novembre 2019 pour valider la partie pratique

2 soirées thématiques ont été organisées avec peu de participants.

4. ARBITRES REGIONAUX

1 binôme présenté à la formation ligue (théorie validée en attente de la partie pratique).

5. DIVERS

Test en cours de saison pour le règlement des arbitres sans chèque par les clubs mais par l'intermédiaire du comité.

Un bilan positif et ce nouveau procédé devrait être appliqué pour la saison 2019/2020 à l'ensemble des arbitres du comité.

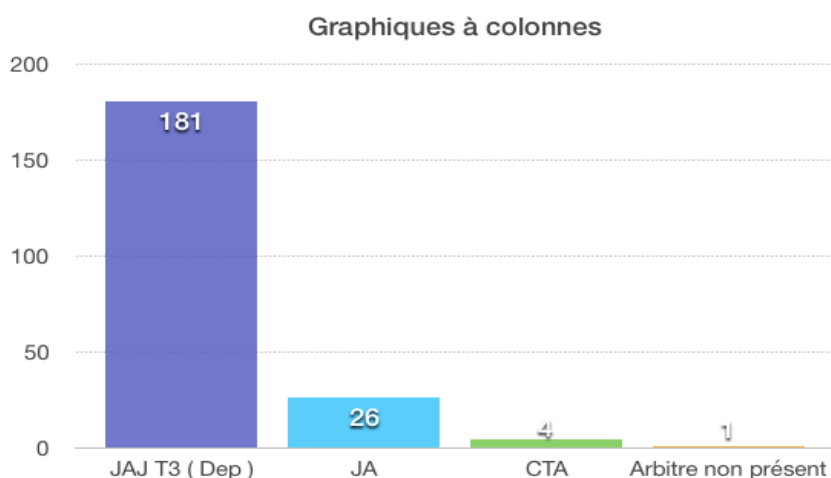
Damien BLANCHET – Président de la CDA 78

B- COMMISSION DES JEUNES ARBITRES

1. DESIGNATIONS

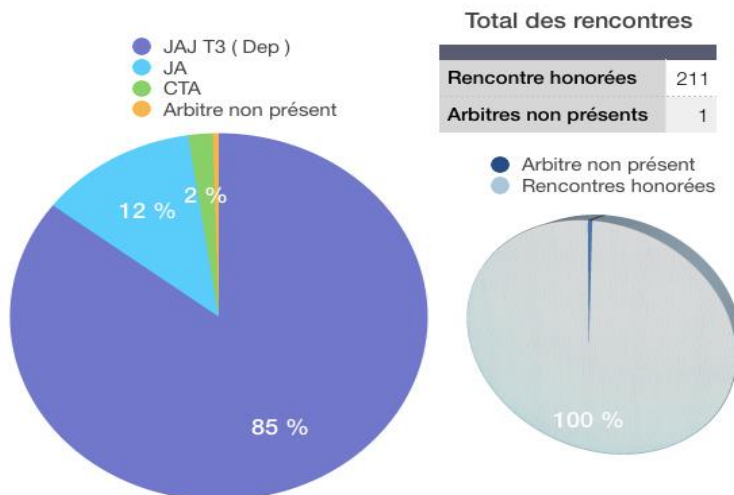
Désignations du 15 Septembre 2018 au 25 Mai 2019.

212 rencontres à désigner sur 21 week-ends



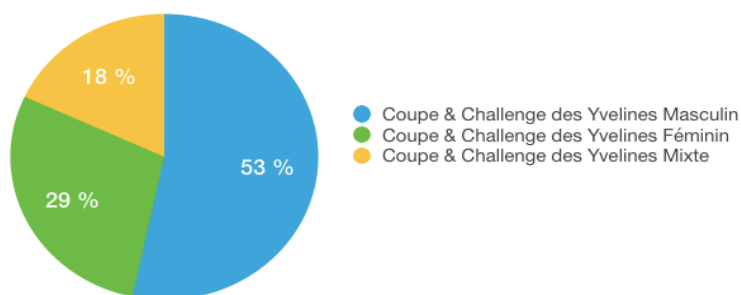
Résultats des matches couverts

ARBITRES	MATCHES DÉSIGNÉS
JAJ T3 (Dep)	181
JA	26
CTA	4
Arbitre non présent	1

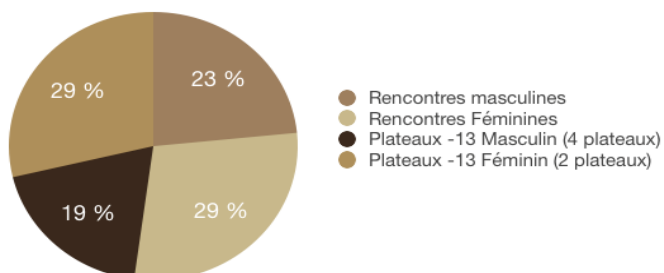


Désignations sur une saison

Répartition sur le Département	
Coupe & Challenge des Yvelines Masculin	56
Coupe & Challenge des Yvelines Féminin	30
Coupe & Challenge des Yvelines Mixte	19

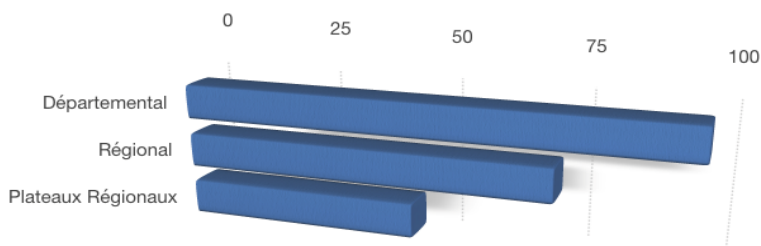


Répartition Régionale	
Rencontres masculines	22
Rencontres Féminines	27
Plateaux -13 Masculin (4 plateaux)	18
Plateaux -13 Féminin (2 plateaux)	27



Répartition Départementale / Régionale

Secteur	Nombre de rencontres
Départemental	96
Régional	71
Plateaux Régionaux	45



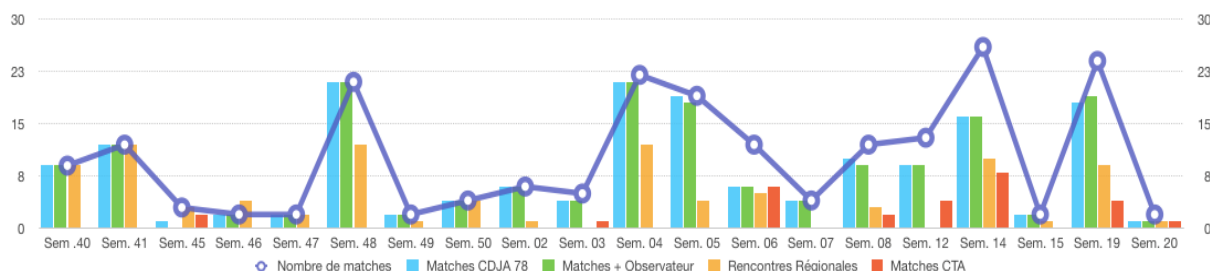


Ensemble des matches par week-end.

21 week-ends.
212 matches.

Matches désignés

	NOMBRE DE MATCHES	MATCHES CDJA 78	MATCHES + OBSERVATEUR	RENCONTRES RÉGIONALES	MATCHES CTA	MATCHES CDA 78
Sem. 37	9	9	9	9	0	0
Sem. 38	12	12	12	12	0	0
Sem. 45	3	1	0	3	2	2
Sem. 46	2	2	2	4	0	0
Sem. 47	2	2	2	2	0	0
Sem. 48	21	21	21	12	0	0
Sem. 49	2	2	2	1	0	0
Sem. 02	4	4	4	4	0	0
Sem. 03	6	6	6	1	0	0
Sem. 04	5	4	4	0	1	0
Sem. 05	22	21	21	12	0	1
Sem. 06	19	19	18	4	0	0
Sem. 07	12	6	6	5	6	0
Sem. 08	4	4	4	0	0	0
Sem. 12	12	10	9	3	2	0
Sem. 14	13	9	9	0	4	0
Sem. 15	26	16	16	10	8	2
Sem. 19	2	2	2	1	0	0
Sem. 20	24	18	19	9	4	0
Sem. 21	2	1	1	1	1	0



Autres chiffres

- 166 rencontres avec un accompagnateur
- 99 rencontres sifflées par des binômes JAJ
- 87 rencontres arbitrées par des JAJ en « solo »
- 26 rencontres arbitrées par des JA
- 4 rencontres arbitrées par JAJ de la CTA
- Les difficultés rencontrées pour effectuer les désignations :
 - L'implication des JAJ à renseigner l'outil (beaucoup d'échanges par mails, téléphone et sms, améliorations sur la fin de saison).
 - Les changements de disponibilités (liés essentiellement à leur statut de joueur)
 - Les disponibilités des accompagnateurs certifiés CDJA.
- Stéphane Gathercole a géré l'extraction des rencontres à désigner par week-end et a tenu à jour le tableau récapitulatif des désignations globales et effectué les pré-désignations dans l'outil iHand.
- Séverine Bouhours a géré toutes les désignations des AJAJ durant toute la saison.

2. LA FORMATION

Formation JAJ T3

50 JAJ répartis en 3 groupes A & B & C

1 regroupement de tous les groupes pour passer les tests de début de saison (obligatoire mais non éliminatoire).

Groupe A :

3 stages de 3 jours (2 en externe et 1 en formule internat).

Groupe B :

2 stages de 2 jours chacun en externe.

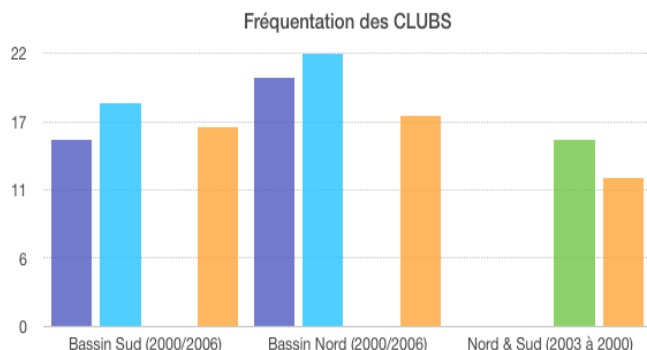
166 suivis de formations effectués sur des rencontres hors de leur club d'appartenance.

6 suivis de formation sur les matchs amicaux des sélections.

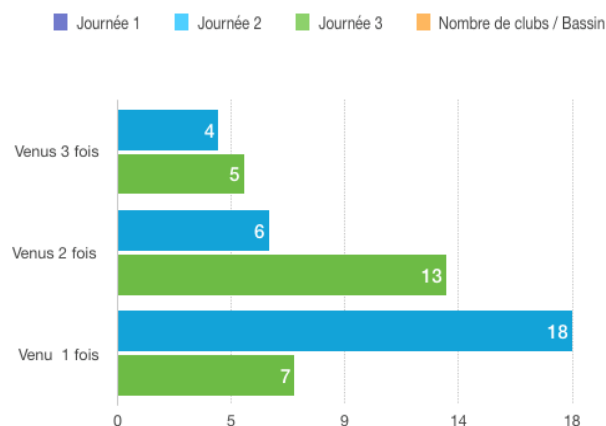
3. FORMATION DE BASSIN

(Aide aux clubs dans la formation de JAJ Club) (catégories d'âges : 2006 à 2000)

- 2 journées proposées par bassin
- 1 journée regroupement des 2 bassins (Nord et Sud)

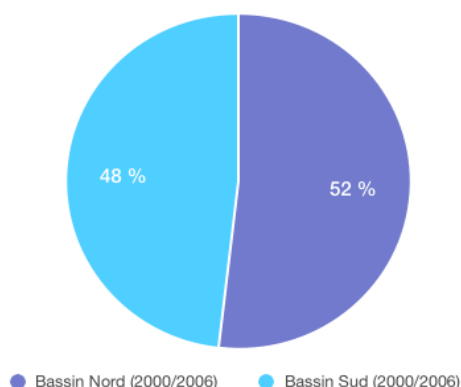


DESCRIPTION	BASSIN SUD (2000/2006)	BASSIN NORD (2000/2006)	NORD & SUD (2003 À 2000)
Journée 1	15	20	
Journée 2	18	22	
Journée 3			15
Nombre de clubs / Bassin	16	17	12



Participation des JAJ aux regroupement de bassin

PARTICIPANT	BASSIN NORD	BASSIN SUD
Venus 3 fois	4	5
Venus 2 fois	6	13
Venu 1 fois	18	7



Répartition des JAJ par catégorie d'âge

	NOMBRE DE JAJ
Bassin Nord (2000/2006)	28
Bassin Sud (2000/2006)	26

4. LA DETECTION

29 JAJ clubs ont été vus dans la saison.

Environ 1/3 se verront peut-être proposés une intégration dans un des groupes départementaux.

Sur les 4 binômes T3 présentés pour le Grand Prix 2019, 3 ont été détectés pour intégrer le groupe T2.

Pour l'un d'eux, il a été proposé le grade JA T2 avec des désignations du Pôle Jeune sur la prochaine saison.

5. ETAT DES LIEUX

312 JAJ déclarés par les clubs

Dont 50 JAJ T3 (dept) ; 15 JAJ T1 et T2 (Ligue)

6 binômes de notre groupe T3 évolueront normalement en ligue la saison prochaine (groupe T2).

(Date du Conseil de Promotion pour la saison 2019-2020 non établie à ce jour)

6. EVENEMENTIELS YVELINOIS

- **04 et 05 mai 2019 : Grand Prix 78**

Désignation de 4 binômes T3 (2 binômes pour pallier le manque d'autres comités)

- **9 juin 2019 : Tournoi de Triel et Tournoi de Beynes**

Mise à disposition de JAJ T3 pour officier sur ces tournois

- **15 juin 2019 : Tournoi de la Fondation PSG**

Mise à disposition de 21 JAJ T3 pour officier sur ce tournoi ainsi que des accompagnateurs

- **16 juin 2019 : Journée du JAJ -11ème Edition**

20 JAJ CLUB - Une centaine de joueurs (M11 & M13)

- **22 et 23 juin 2019 : Finalités coupe et challenge des Yvelines**

16 matchs à désigner et à accompagner

7. PARTENARIAT AVEC L'UNSS

- 1 formation théorique et pratique dispensée au collège de Trappes
- Accompagnement de JO sur les finalités académiques à Trappes.

8. DOSSIER LABEL ECOLE D'ARBITRAGE

Arrêt des Labélisations par la CCA

Remerciements

- Merci aux clubs qui nous ont accueillis à savoir : *Elancourt, Les Mureaux, Mantes la ville, Conflans.*
- Merci aux membres de la CDJA
- Merci à tous les accompagnateurs, les superviseurs et les animateurs de bassins qui se sont rendus disponibles.
- Merci à toutes les personnes qui se sont rendues disponibles pour accompagner Séverine Bouhours sur toutes les formations.
- Merci à Séverine Bouhours d'avoir pallier les différentes missions n'ayant pas pu être faites par les membres de la CDJA, son soutien sur les moments délicats de la saison et sa volonté de partage de connaissance tout au long des diverses formations.
- Merci à Pierre Vaillant qui est venu lors de nos premiers regroupements photographier les JAJ T3.
- Merci à Marc Milleret pour tout le travail effectué autour de la communication de l'arbitrage (mise en valeur de nos JAJ, de la filière de formation et de nos actions).

Stéphane GATHERCOLE – Président de la CDJA 78 & Séverine BOUHOURS – ADS 78

C- COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

La COC pour la saison 2018/2019, c'est 11 464 mails traités, plus de 1 800 FMDE vérifiées, 7 réunions en moyenne de 4h et presque autant d'appels téléphonique/sms !!!

Nous tenons à remercier Audrey Petiot et Sophie Barbareau qui sont d'un soutien extraordinaire dans le traitement de toutes ces demandes.

Merci également aux membres de la commission : Damien Suard, Guillaume Renazé, Sébastien Nsimba et Bruno Chevreau, avec qui j'ai pu travailler de longues heures lors de nos réunions.

Nous tenons également à féliciter les clubs pour leurs résultats sportifs.

Je vous souhaite une très bonne saison 2019-2020.

Audrey SCHOHN – Présidente de la COC 78

D- COMMISSION INFORMATIQUE ET COMMUNICATION

Cette année encore, la commission a eu énormément de travail pour continuer ce qui avait été entrepris la saison passée.

Les tâches principales ont consisté à :

- Gérer le déménagement des locaux
 - o Informatique : Réseau, Internet
 - o Visuel
 - o Téléphonie
 - o ...
- Renouveler les équipements
 - o PC en location pour les salariés
- Continuer à animer le site internet, la page facebook (près de 2000 abonnés !!), le compte twitter, la page YouTube, l'album Flickr et les publications des Echos, ...
 - o Calendrier partagé
 - o Trombinoscope sur le site du comité
 - o Vidéo de promotion
- Habiller des évènements aux couleurs du comité
 - o Le Grand Prix du 78
 - o La journée de la jeune joueuse
 - o La 11^{ème} journée du JAJ
 - o Les finales de coupe/challenge des Yvelines
 - o ...
- Mettre en place un outil de notes de frais applicable également pour les arbitrages des matchs
- Finaliser la gamme de vêtements : polos, survêtements, maillots ...
- Contractualiser la prestation pour la partie communication/design
- Contacter la fédération pour participer aux projets fédéraux

Mes souhaits pour 2019 :

Continuer à développer la communication : site Internet, promotion des clubs, photos

Améliorer encore les outils informatiques : inscription et paiement en ligne, charte informatique...

Je tiens à remercier tous les membres de la commission. Un grand merci particulier à Marc Milleret qui fait énormément sur l'ensemble de la communication, aussi bien pour les outils digitaux que sur les évènements du comité.

Fabien ROYER – Président de la commission communication et informatique

E- COMMISSION DE DISCIPLINE

Nous avons eu un très faible volume de dossiers en début d'année.

Celui-ci s'est accru au cours des trois derniers mois avec malheureusement un très grand nombre d'incivilités principalement en provenance des tribunes, mais également des bancs de touche.

Ces comportements inacceptables engendrent une insécurité grandissante.

Malheureusement, les outils de sanction sont inexistants concernant les comportements des accompagnateurs et supporters non licenciés.

Nous envisageons donc un vœu dans ce sens.

Nous préparons également des interventions auprès des arbitres pour expliquer les besoins en matière de contenu dans les rapports.

Nous rappelons à ce titre que chacun peut adresser un rapport au Comité.

Nous invitons l'ensemble des licenciés à nous adresser les rapports lorsqu'il constate des comportements inadaptés et anti-sportifs.

La commission rappelle ainsi à l'ensemble des licenciés qu'elle ne statue pas uniquement sur les rapports des arbitres, mais sur tout rapport relatant les faits constatés lors d'un match ou avant, ou après match, même en dehors de l'enceinte sportive elle-même.

Nous sommes tous acteurs du respect des valeurs essentielles du sport et comptons sur vous pour participer activement à cette mission.

Clément RAINGEARD – Président de la commission territoriale de discipline des Yvelines

F- COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

Bilan de la saison 2018-2019 :

Aucun dossier n'a été traité cette saison.

2 dossiers ont été reçus mais non traités car non recevables

A noter : 2019-2020 - Changements dans les Règlement(s) fédéraux et article(s) concernés :

Articles 6.1, 6.4 du règlement d'examen des réclamations et litige. Ces articles concernent :

- La suppression de l'envoi en recommandé pour le club ou le licencié
- Le remplacement du chèque de consignation par un virement bancaire

Un grand merci à tous les membres de la commission

Laurence CHERENCEY-ROHOU – Présidente de la CRL 78

G- COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

CMCD

En masculins sur 38 clubs :

Cette saison :

- 21 clubs à 9 points
- 3 clubs à 7 points (ne remplissent pas l'obligation JAJ)
- 8 clubs à 6 points (ne remplissent pas l'obligation d'arbitres adultes)
- 2 clubs à 5 points (ne remplissent pas les obligations JAJ et technique)
- 1 club à 4 points (ne remplit pas les obligations JAJ et arbitres adultes)
- 3 clubs à 2 points (ne remplissent que l'obligation sportive)

Les bonifications au titre de la CMCD ont un impact très relatif sur les classements finaux.

6 clubs semblent en réelle difficulté de structuration.

En féminines sur 19 clubs :

Cette saison :

- 10 clubs à 9 points
- 3 clubs à 7 points (ne remplissent pas l'obligation JAJ ou sportive)
- 4 clubs à 6 points (ne remplissent pas l'obligation d'arbitres adultes)
- 1 club à 5 points (ne remplit pas les obligations techniques et sportives)
- 1 club à 2 points (ne remplit que l'obligation JAJ)

Ces bonifications influent sur les classements mais cela ne devrait pas avoir de conséquences pour la saison prochaine puisque de nouveaux brassages vont avoir lieu.

2 clubs semblent en réelle difficulté de structuration.

Gaëlle FRANCISCO – Présidente de la commission des statuts et règlements 78

H- COMMISSION TECHNIQUE

Nous remercions tout d'abord les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections les samedis matin et pendant les vacances scolaires ainsi que pour les formations d'entraîneurs : CLOC Achères, AS Mantaïse, CA Mantes, HBC Conflans, Elancourt-Maurepas HB, Houilles-le-Vésinet-Carrières-sur-Seine, US Maisons-Laffitte, AS Montigny-Le-Bretonneux HB, Les Mureaux, Vernouillet, Versailles.

Le bilan des sélections départementales :

Le collectif 2005 Féminin encadré par Sébastien NSIMBA et Océane BUAN s'est arrêté au 2^{ème} tour du championnat de France inter-comités.

Le collectif 2005 Masculin encadré par Matthieu MULAS et Yohan DUFEIL s'est arrêté au 2^{ème} tour du championnat de France inter-comités.



Les collectifs 2006 Féminin et 2006 Masculin terminent respectivement 2^{ème} et 4^{ème} du grand Prix du Conseil Départemental des Yvelines 2019 à Versailles.

Ils terminent également 1^{er} et 3^{ème} du tournoi du 1^{er} mai à Vernon en présence des comités de l'Eure et Loire, l'Eure et du Val d'Oise.

Tous les ans, nos sélections féminines et masculines sont invitées à participer à une sensibilisation autour du handicap (initiation au hand fauteuil, ateliers et forum handisports) proposée par le service des sports et le club de Montigny-Le-Bretonneux.



1. LA REPRESENTATION DES ATHLETES YVELINOIS SUR LES SELECTIONS LIGUES IdF 2018-2019 (Club d'origine / club actuel)

Sélection 2003/2004 Féminin : Sohane BAME (CA MANTES), Anaé LACHHEB (LES CLAYES), Mariam SIDIBE (PLAISIR).

Sélection 2004 Masculin : Christopher LUKETO (AS MANTES), Louis BARRE (AS MONTIGNY).

2. LA REPRESENTATION DES ATHLETES YVELINOIS(SES) SUR LES POLES ESPOIRS 2018-2019 (Club d'origine / club actuel)

Pôle d'accèsion Féminin de Fontainebleau : Assa DABO (AS POISSY HB/ CAP 78) née en 2005.

Pôle d'excellence Masculin d'Eaubonne : Thomas SAYADA (CLOC ACHERES / PSG) né en 2001.

Pôle d'accèsion Masculin d'Eaubonne : Loïc DIARRASOUBA-CALVES (LE CHESNAY 78 HB/VERSAILLES HBC) né en 2003 et Christopher LUKETO (AS MANTES) né en 2004.

3. RENTREES POLE POUR 2019-2020 (Club d'origine / club actuel)

Pôle d'accèsion Féminin de Fontainebleau (sous réserve de confirmation) :

- Assa DABO (AS POISSY HB/ CAP 78) née en 2005.

Pôle d'excellence Masculin à Créteil ou Eaubonne :

- Loïc DIARRASOUBA-CALVES (LE CHESNAY 78 HB/VERSAILLES HBC) né en 2003.

Pôle d'accèsion Masculin d'Eaubonne (sous réserve de confirmation) :

- Louis BARRE (MONTIGNY) né en 2004,
- Thierry NOAH (PLAISIR HBC, LE CHESNAY) et Owen SACHE (PLAISIR / AS MANTES) né en 2005

4. LA FORMATION DE CADRE

- La formation animateur Handball :

24 personnes en formation au cours de cette saison (cours au comité, mise en situation pédagogique sur les Yvelines, soirées techniques, classeur d'entraînement à fournir).

21 candidats reçus, 2 abandons au cours de la formation, 1 candidat en attente de passer son examen.



- La formation entraineur régional :

12 candidats des Yvelines sur la formation, examen en juin.

- La formation entraîneur interrégional :

2 candidats des Yvelines sur l'entraîneur interrégional jeune et adulte.

- La convention avec le PSG Handball :

Le comité de handball des Yvelines et le Paris-Saint-Germain ont signé une convention renouvelable en juillet 2018 dont les accords sont les suivants :



- Le comité aide le PSG à trouver des gymnases pour accueillir certaines rencontres du championnat de son centre de formation,
- Le PSG autorise des entraîneurs du comité (dans le cadre d'une formation pilotée par le comité) à venir observer les séances d'entraînements des -18 ans masculins et du centre de formation durant l'année.

7 entraîneurs diplômés du département ont ainsi pu assister à diverses séances tout au long de la saison.

5. LES SOIREES TECHNIQUES :

Merci aux clubs pour la mise à disposition de leurs équipements (gymnase et salle de réunion) et de leur collectif support :

- A Montigny le Bretonneux (12 décembre 2018), la séance a été animée par Denis CHOLET (entraîneur) sur le public de nationale 2 féminine de Montigny le Bretonneux (19 personnes présentes dont 8 pour le recyclage animateur).
- A Vernouillet (15 décembre 2018), la séance a été animée par Karim AOUES, sur le public jeune gardien de Vernouillet (7 personnes présentes dont 2 pour le recyclage animateur).
- A Conflans (07 février 2019), la séance a été animée par Sébastien NSIMBA sur public de nationale 2 féminine du club de Conflans (20 personnes présentes dont 9 pour le recyclage animateur).
- A Mantes-la-Jolie (23 mars 2019), les séances ont été animées par Matthieu MULAS et Sébastien NSIMBA sur les publics de sélections départementales 2005 féminine et masculine (13 personnes présentes dont 8 pour le recyclage animateur).
- A Versailles (05 mai 2018), la séance a été animée par Eric CALCAGNINI sur la thématique de la détection chez la jeune joueuse lors du Grand Prix des Yvelines (5 personnes présentes dont 2 pour le recyclage animateur).



6. LES LABELS ÉCOLE DE HAND 2018

26 clubs ont reçu un label cette année (30 clubs labélisés en 2017) :

2 clubs obtiennent le label or : AS Poissy HB, Versailles HBC.

10 clubs obtiennent le label argent : AS Mantaïse, CA Mantes, CLOC Achères, AS Bonnières, HBC Conflans, Houilles-Vésinet Carrières, AS Les Mureaux, AS Montigny-le-Bretonneux, Plaisir HBC, ASC Trappes.

9 clubs obtiennent le label Bronze : Cellois HB, AS St-Cyr Fontenay HB, US Houdan HB, Le Chesnay Yvelines HB, US Maisons-Laffitte HB, Elancourt-Maurepas HB, HBC Vélizy, Triel HBC, US Vernouillet-Verneuil HB.

5 clubs obtiennent un label simple : Bougival, Guyancourt HB, Les Clayes HB, Limay HB, Rambouillet Sports.

7. NOS MANIFESTATIONS SPORTIVES :

Nous remercions les clubs qui ont été partenaires de nos manifestations de promotion et de développement sur le territoire.

Les actions autour de l'Euro 2018 féminin :

Le club d'Achères pour l'organisation

- D'un plateau de 4C4 féminin durant l'Euro 2018 (16 décembre 2018)

Le club de l'AS Mantes pour l'organisation :

- D'un plateau de 4C4 féminin durant l'Euro 2018 (15 décembre 2018) :



Le service des sports de la ville de Versailles pour l'organisation de rencontres sur le temps périscolaire, 2000 à 3000 enfants ont été initiés durant 6 semaines avant de participer à des phases finales.

C'est ainsi que 180 enfants se sont retrouvés lors d'un plateau final à Versailles Montbauron le vendredi 14 décembre.



L'UNSS pour l'organisation :

- D'un tournoi de 4c4 à Achères le mercredi 17 octobre 2018,
- D'un tournoi de 4c4 à Andrésy le mercredi 14 novembre 2018,

Pour les autres actions,

Le club d'Achères pour l'organisation

- D'un plateau moins de 7 ans à destination des clubs (23 mars 2019)



Le club de Montigny-le-Bretonneux pour l'organisation :

- Des matchs inter-comités féminins et masculins contre la Seine-Saint-Denis (26 janvier 2019),



Le club de l'AS Mantes pour l'organisation :

- Du 2^{ème} tour du championnat de France inter-comités (21 avril 2019)



Le Club de PLAISIR pour l'organisation de la 1^{ère} édition de la « journée de la jeune joueuse »



Le Club de VERSAILLES pour l'organisation :

- Du Grand Prix du Conseil Départemental des Yvelines (04 et 05 mai 2019) :



- L'opération hand ensemble (24 janvier 2019) : ateliers et rencontres à destination des IME



Le comité a également mis à disposition des places pour le match de l'Euro du vendredi 14 décembre à l'attention d'une centaine de participants des IME présentes.

Le club de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour

- un stage play hand (2 au 4 janvier 2019) :

25 enfants âgés de 10 à 13 ans des clubs du Perray-en-Yvelines, de Rambouillet et de Saint-Arnoult-en-Yvelines se sont retrouvés durant 3 jours pour un stage de handball.



Les clubs de l'AS Mantes, de HVC, de Montigny-le-Bretonneux et de Poissy qui ont accueilli un match de l'équipe nationale 1 masculine du PSG (dans le cadre de la convention PSG – CDHBY)

- Samedi 13 octobre à Mantes-la-Jolie,
- Samedi 26 janvier et 16 mars à Montigny-Le-Bretonneux,
- Samedi 09 février à Montesson,
- Samedi 27 avril à Poissy.



La Fondation du Paris-Saint-Germain qui a organisé sa 5^{ème} édition du trophée handball Yvelinois le 15 juin au camp des loges à Saint-Germain-en-Laye.



8. LES OPERATIONS DANS LE MONDE SCOLAIRE AVEC L'USEP ET L'UNSS :

Le comité a mis à disposition des places pour l'EURO 2018 (match du vendredi 14 décembre) aux communes suivantes (311 places) en lien avec l'USEP :

- Aubergenville (école Jean de la Fontaine et Louis Pergaud) : 86 places
- Bazemont (école la fraternelle) : 47 places,
- Les Mureaux (école Marcel Pagnol) : 25 places,
- Plaisir (école Debussy et Jean Moulin) : 102 places,
- Saint-Germain en Laye (lycée international) : 51 places,

Ainsi qu'avec l'UNSS (234 places) :

- Achères (établissement Lurçat) : 22 places,
- Epône (Franklin) : 30 places,
- Houdan (Mauriac) : 40 places,
- Jouars-Pontchartrain (Simon) : 20 places,
- Magnanville (Georges Sand) : 20 places,
- Plaisir (Jean Vilar) : 30 places,
- Poissy (Jean Jaurès et Grand-champs) : 60 places,
- Trappes (Village) : 12 places.



Avec la convention signée l'an passé avec l'USEP, l'UNSS et le DSDEN, ce sont près de **3000** enfants qui ont été initiés !! Voici un tableau des écoles et des communes qui se sont inscrites dans un projet handball pour la saison 2018-2019 (en lien avec l'USEP)

ACTIONS DANS LES ECOLES (USEP ET NON USEP)

Circonscription	Commune	Ecole Élémentaire	Opération	Rencontres	Nombre d'enfants	période du projet
ACHERES	ACHERES	Célestion Freinet	cycle scolaire	OUI	50	avril à juin
		Paul Langevin	cycle scolaire		50	avril à juin
		Henri Wallon	cycle scolaire		50	avril à juin
		Louis Jouvét	cycle scolaire		50	avril à juin
AUBERGENVILLE	AUBERGENVILLE	Jean de la Fontaine	cycle scolaire	OUI	22	de décembre à février
		Louis Pergaud	cycle scolaire		51	
	BAZEMONT	La fraterenelle	cycle scolaire		40	période 2
	ECQUEVILLY	Victor Hugo	cycle scolaire		24	
	MEZIERES-SUR-SEINE	Les Tilleuls	cycle scolaire		23	
GUYANCOURT	GUYANCOURT	JB Charcot	cycle scolaire		24	période 5
		François Poulenc	cycle scolaire		24	3ème Trimestre
LA CELLE SAINT CLOUD	LA-CELLE-SAINT-CLOUD	Morel de Vindé	cycle scolaire		74	2ème et 3ème trimestre
LE VESINET	MONTESSON	Paul Eluard	cycle scolaire		50	3ème Trimestre
LES MUREAUX	LES MUREAUX	Marcel Pagnol	cycle scolaire		22	période 4
MANTES-LA-JOLIE	GUERVILLE	du centre	cycle scolaire	OUI	52	période 4 ou 5
	MANTES-LA-JOLIE	Marie Curie	cycle scolaire		71	période 4
MANTES-LA-VILLE	LIMAY	Henri Wallon	cycle scolaire		29	période 4
	MANTES LA VILLE	Jean Jaurès	cycle scolaire		306	mai à juin
	MANTES LA VILLE	Armand Gaillard	cycle scolaire		50	mai à juin
	MANTES LA VILLE	Merisiers	cycle scolaire		75	mai à juin
ONTIGNY-LE-BRETONNEU	ONTIGNY-LE-BRETONNEU	Le Village	cycle scolaire		99	septembre à octobre
		Arthur Rimbaud	cycle scolaire		25	
		Erik satié	cycle scolaire		77	septembre à décembre
PLAISIR	PLAISIR	Claude Debussy	cycle scolaire	OUI	51	décembre à février
		Henri-Alain Fournier	cycle scolaire		27	
		Marcel Jeantet	cycle scolaire		134	
		Jean Moulin	cycle scolaire		82	
		Wolfgang Mozart	cycle scolaire		152	
		Pierre Brossolette	cycle scolaire		138	
		Albert Camus	cycle scolaire		100	
		Gérard Philippe	cycle scolaire		73	
		Jacques Prévet	cycle scolaire		69	
		François Rabelais	cycle scolaire		70	
SAINT GERMAIN EN LAYE	SAINT GERMAIN EN LAYE	Antoine de Saint Exupéry	cycle scolaire		24	
		Lycée International	cycle scolaire		45	
SARTROUVILLE	SARTROUVILLE	Paul Langevin	cycle scolaire		154	
TRAPPES	TRAPPES	Aragon	cycle scolaire	OUI	40	
		Clément	cycle scolaire		71	
		Jean Cocteau	cycle scolaire		63	
		Flaubert	cycle scolaire		76	
		Montaigne	cycle scolaire		53	
		Pergaud	cycle scolaire		50	
		Renoir	cycle scolaire		57	
		Stendhal	cycle scolaire		49	
VERSAILLES	VERSAILLES	JJ Tharaud	cycle scolaire		22	
	VERSAILLES	Carnot	cycle scolaire		25	
total					2963	

Des actions de développement et de promotion de l'activité ont eu lieu cette année avec :

L'UNSS pour l'organisation :

- D'un tournoi départemental de 4c4 à Achères en terrain extérieur le mercredi 05 juin 2019,
- D'une animation handball à la journée de l'olympisme le lundi 24 juin à la base de loisirs de Moisson (public 6ème et CM2)

L'USEP pour l'organisation de rencontres scolaires suite à des cycles de découverte :

- Achères le 04 juillet (200 participants)
- Aubergenville le 02 juillet (250 participants)
- Mantes la Jolie en juin (250 participants)
- Plaisir du 24 juin au 1^{er} juillet (800 participants)
- Trappes le 11 juin (460 participants CM2/CM1)

Geoffroy Holland – CTF 78

5. VOEUX

A- VŒU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vœu n°1 - Cooptation de Madame Marianne de Brito au Conseil d'Administration du comité de handball des Yvelines

La nomination de Victor Garriguet en tant que directeur du comité l'oblige à quitter ses fonctions au sein du conseil d'administration. Le CA du 30 mars 2019 a coopté Marianne de Brito en tant que nouveau membre sur proposition du président du comité.

En application de l'article 11.6.1 des statuts du comité de handball des Yvelines, cette cooptation est soumise à la validation de notre assemblée générale départementale 2019.

B- VŒUX COMMISSION SR / CMCD

Vœux n°2 - Modification des statuts et du règlement intérieur du comité :

Les statuts :

- ⊖ **Article 7** - suppression de la phrase : *« ~~Les membres d'honneur et les membres admis à titre individuel participent financièrement au fonctionnement du comité par le paiement d'une cotisation dont le montant est, au minimum, celui d'une licence délivrée aux pratiquants de plus de 16 ans.~~ »*
- **Article 8.4** – modification de la phrase : « VOTE ~~PAR PROCURATION~~ ET PAR CORRESPONDANCE - Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, les votes ~~par procuration et~~ par correspondance ne sont pas admis. »
- **Ajout article 8.5** : *Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, le vote par procuration est admis dans les conditions prévues par le règlement intérieur.*
- **Article 11.2.2** – modification de la phrase : *Chaque liste devra comporter, ~~en position éligible,~~ un nombre minimum de candidates en proportion du nombre de licenciées féminines par rapport à l'effectif total du comité.*
- **Article 12.4** – modification de la phrase qui devient : *Peuvent assister également à ~~l'assemblée générale départementale~~ aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les...*
- **Article 19.1.1** – modification de la phrase qui devient : *Après l'élection du président et du bureau directeur, le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, pour ~~une durée de quatre ans~~ la durée du mandat du conseil d'administration, les présidents des commissions départementales dont la liste figure au règlement intérieur.*
- **Article 12.4** – modification de la phrase qui devient : *Peuvent assister également à ~~l'assemblée générale départementale~~ aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les...*

- Ajout d'une section 4 : *SECTION 4 – REPRESENTATION DU COMITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LIGUE - Article 20 : Le conseil d'administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, un binôme composé d'un homme et d'une femme pour être proposés pour représenter le comité des Yvelines au sein du conseil d'administration de la ligue régionale.*

Le règlement intérieur :

- **Article 1.3 - Modification** - Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :
 - une association sportive affiliée peut donner procuration au délégué d'une autre association pour la représenter et prendre part aux votes sanctionnant les différents débats ;
 - un délégué d'une association sportive affiliée ne peut représenter qu'une association en plus de celle où il est licencié.
 - le mandat délivré par l'association mandante tient lieu de procuration,
 - le délégué mandaté peut détenir une licence blanche, mais il ne pourra alors représenter que cette seule association
 - ~~Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis.~~
- **Article 9.3** – modification de la phrase : Le conseil d'administration ne peut avoir plus de deux membres ~~d'une même commission et~~ d'une même association.
- **Article 11.2.2** – modification : Chaque commission se compose au minimum de ~~cinq~~ trois membres. Les règlements intérieurs des commissions fixent le nombre maximum de membres que celles-ci comprennent.
 - Une commission ne peut pas comporter plus de deux membres issus d'un même club.
 - ~~Une commission ne peut pas comporter plus de deux membres du conseil d'administration~~
- **Article 11.2.3** – modification : Les membres des commissions doivent être licenciés à la fédération. ~~Ils ne peuvent pas être liés au comité par un lien contractuel autre que celui résultant de cette adhésion.~~ Ils doivent être majeurs. Toutefois, la commission départementale d'arbitrage, dans le cadre de l'article 1.4) des statuts, peut comprendre des membres mineurs.
- **Article 11.3.6** – modification : Les frais de déplacement des membres des commissions ne sont pas remboursés, *mais font l'objet d'une attestation pour la déduction fiscale à leur demande.*

Vœux n°3 – Correction du règlement de la CMCD

- Les arbitrages comptabilisés pour le club au titre de la CMCD sont ceux réalisés par l'arbitre sur :
- désignation officielle de la CDA.
(en cas de non désignation ou de défaillance d'un arbitre désigné, les rencontres dirigées par un arbitre même gradé ne sont pas comptabilisées)
- les catégories +16 ans ~~et – 18 ans~~ masculins et féminines

(.....)

C- VŒUX CDA

- Nouveau système règlement par virement pour arbitre à confirmer

Vœux n°4 : Guide financier - Arbitrage

- Augmentation de 5 euros des vacations pour les conseillers d'arbitre par match : passage de 55 à 60 €.
- Ajout dans le guide financier : forfait de 30 € pour un JA ou un JAJ en cas d'absence d'une équipe à une rencontre

Vœux n°5 : Règlement de la commission d'arbitrage

Modification de l'article III.B2 –

Pour être autorisé à porter le titre d'arbitre, il faut être titulaire de la licence joueur, Joueur loisir, Joueur indépendant ou blanche joueur avec la mention arbitre suivie de son grade délivré par la F.F.H.B., la ligue ou le comité pour la saison en cours dans les conditions suivantes :

- Être licencié dans un club (ou indépendant) pour la saison en cours
- Avoir réussi l'examen de grade correspondant
- Avoir réglé les droits correspondant au renouvellement de leur timbre, **la somme étant due par le club d'appartenance de l'arbitre, et non celui bénéficiant de la CMCD.**
- (.....)

D- VŒUX COMMISSION TECHNIQUE

Vœux n°6 : Modification des règles spécifiques – 13 ans féminines et masculines

*Dans une volonté de répondre aux problématiques des différents publics, la commission technique & la commission d'organisation des compétitions, proposent des aménagements et une harmonisation des règles **des moins de 13 ans Masculins et Féminins** permettant :*

- *Le développement moteur des jeunes pratiquants débutants*
- *Le développement technique des meilleurs joueurs afin de répondre aux exigences des compétitions régionales et des inter comités*

Ce qui change :

REGLES SPECIFIQUES AUX NIVEAUX EXCELLENCE FEMININES, HONNEUR ET EXCELLENCE MASCULINS (ET DELAYAGE D'ACCES EXCELLENCE /HONNEUR MASCULINE)

Temps de jeu : 2 x 20 minutes en match simple

Engagement : à la ligne médiane.

1^{ère} mi-temps :

Forme de jeu : à 5 joueurs de champ plus un gardien, jeu libre.

2^{ème} mi-temps :

Forme de jeu : à 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc. En cas d'exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n'est alors plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.

1^{ère} mi-temps et 2^{ème} mi-temps :

Forme de jeu : à 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc. En cas d'exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n'est alors plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.

REGLES SPECIFIQUES AUX NIVEAUX DE JEU INFÉRIEURS, TOURNOIS DE DÉBUT DE SAISON ET DELAYAGE FÉMININ D'ACCÈS À L'EXCELLENCE

Temps de jeu : 3 x 13 minutes en match simple.

Engagement : un tirage au sort est effectué au début des 1^{er} et 3^{ème} tiers temps

1^{er} tiers-temps :

Forme de jeu : Défense Homme à homme sur tout le terrain à 6 joueurs de champ et un gardien, le contact est interdit (ceinturage, poussette et autre)

Engagement : par le GB de sa zone au coup de sifflet de l'arbitre. Interdiction pour l'équipe qui défend de se trouver dans les 9 mètres adverses. Sanction si non-respect, engagement à rejouer.

2^{ème} tiers-temps :

Forme de jeu : 5 joueurs de champ plus un gardien, jeu libre.

Engagement : à la ligne médiane.

3^{ème} tiers-temps :

Forme de jeu : 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc. En cas d'exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n'est alors plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.

Engagement : à la ligne médiane.

NB : Les matchs des tournois de début de saison (à 3 ou 4 équipes) se joueront en 2 mi-temps avec les règles aménagées des 1^{er} et 3^{ème} tiers -temps.

Tableau récapitulatif

	Excellence Féminine, Excellence et honneur masculine, délayage d'accès excellence-honneur masculine		Tournois de début de saison, délayage d'accès excellence féminine et autres niveaux	
Type de match	Match Simple	Tournoi	Match Simple	Tournoi
Temps de jeu	2x20	2x13 à 3, 2x10 à 4 équipes	3x13	2x13 à 3, 2x10 à 4 équipes
Pause	5'		5'	
Nombre de joueurs	6+1		6+1	6+1
	6+1		5+1	6+1
			6+1	
Espace de jeu	Terrain handball			
Taille de ballon	Taille 1			
Exclusion	2'	1' en tournoi	2'	1' en tournoi
Formes de jeu	Libre 1 joueur >9m		H à H tout terrain pas de neutralisation.	
	Libre 1 joueur >9m		Libre	Libre 1 joueur >9m
			Libre 1 joueur >9m	
Engagement	Par le GB			
TM d'équipe	2/Match mais 1 par MT		2/Match mais 1 par TT	2/Match mais 1 par MT
Jet de 7 mètres	7m en appui			
Gardien de but	Il est préconisé d'utiliser plusieurs GB au cours d'un match			
Nombre de joueurs	12			
Managérat	Malgré la liberté pédagogique laissée à l'éducateur, il est conseillé de proposer une défense homme à homme et étagée, Interdiction de recourir à la prise en individuelle stricte sur un joueur adverse sauf si le dispositif défensif adopté est l'homme à homme tout terrain			

E- VŒUX COC

Vœux n°6 : Modification de la formule de championnat + 16 ans masculins*78.1.1 +16 MASCULINS**1ERE DIVISION TERRITORIALE*

Composition : 1 poule de 12 équipes Formule : matches en ALLER / RETOUR

L'équipe réserve évoluant en 1ère division territoriale doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum trois joueurs de 17 à 23 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive.

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE DES YVELINES, accède au niveau régional, et **l'équipe classée deuxième accède au niveau régional sous réserve pour ces deux équipes**, de l'application des règlements fédéraux, régionaux et départementaux.

Vœux n°7 : Modification de la formule de championnat + 16 ans féminines

78.1.2 +16 FÉMININES

2.1 – 1^{ère} DIVISION TERRITORIALE

~~Composition : la formule de la compétition sera proposée en fonction des inscriptions reçues durant l'intersaison. La COC proposera une formule après validation par le bureau directeur du comité~~

Formule pour la saison 2019/2020 :

Championnat en 3 phases avec 18 rencontres dans la saison

- ~~• 1^{ère} phase avec 3 poules de 8 équipes en match simple~~
- ~~• 2^{ème} phase :~~
 - ~~○ 1 poule 1^{ère} division territoriale avec 6 équipes~~
 - ~~○ 1 poule 2^{ème} division territoriale avec 6 équipes~~
 - ~~○ Les autres poules seront constituées en fonction du nombre d'inscriptions~~
- ~~• L'équipe réserve évoluant en 1^{ère} division territoriale doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum trois joueuses de 17 à 23 ans. Le non respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive.~~
- **1^{ère} phase** en 7 dates avec 3 poules de 8 équipes : Classement de 1 à 8
- **2^{ème} phase** en 3 dates avec 6 poules de 4 équipes :
 - Les équipes de la même poules classées 1 à 4 et 5 à 8 (matchs retours)
 - Les phases 1 et 2 se déroulent sur Septembre à Décembre
- **3^{ème} phase** en 10 dates avec des poules de 6 par niveau
 - Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule = 1er DIV
 - Les équipes classées 3 et 4 de chaque poule = 2^{ème} DIV
 - Les autres poules étant constituées en fonction du nombre d'équipes restantes
- Scores conservés de la 1^{ère} et 2^{ème} phase.

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première de la 1^{ère} division territoriale est déclarée CHAMPIONNE DES YVELINES accède au niveau régional, sous réserve de l'application des règlements fédéraux, régionaux et départementaux.

- Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles de championnat régional (voir grille de montées/descentes)

Rappel : l'accèsion, ~~le maintien et la relégation sont~~ est soumise à l'application de la CMCD.

Vœux n°8 : Restriction engagement d'une équipe jeune en délayage pré-région*107.3.1 ACCESSION AU NIVEAU REGIONAL*

Pour l'accession au championnat régional des équipes jeunes, des délayages sont organisés début septembre par le comité. Sous réserve du nombre d'inscriptions, la COC se réserve le droit de modifier ces délayages

Les équipes ayant fait forfait de la saison précédente dans une catégorie d'âge ne seront pas autorisées à participer aux délayages pré-région de la saison en cours dans cette même catégorie d'âge.

Vœux n°9 : Catégories d'âges - Demande de sous-classement

Le sous classement est **uniquement** autorisé pour une -13 ans filles première année pour descendre en – 11 ans filles, **les autres demandes exceptionnelles dans des catégories différentes devront être adressées au bureau directeur du comité afin de les valider.**

Vœux n°10 : Coupe des Yvelines - Modification (sous réserve du vote de l'AG IDF)

Une équipe engagée doit pouvoir être identifiée par rapport à son niveau d'évolution en championnat, exceptées :

- ~~• les équipes 20 ans évoluant en région qui pourront s'inscrire en +16 ans Masculins~~
- ~~• les équipes 17 ans évoluant en région qui pourront s'engager dans la catégorie 18 ans masculins.~~

Vœux n°11 : Coupe des Yvelines – Formule de l'épreuve*ARTICLE 4*

La COUPE et le CHALLENGE des Yvelines est une épreuve ouverte à toutes les équipes de toutes les catégories évoluant en championnat national, régional et départemental.

Les inscriptions sont limitées à deux équipes maximum par sexe et catégorie d'âge.

Elle se déroule par élimination directe (sauf éventuelle phase éliminatoire). Pour les catégories +16 masculins et + 16 féminines, les équipes qui évoluent dans les championnats régionaux et nationaux rentreront en cours de compétition.

Vœux n°12 : Coupe des Yvelines – Modalités des tirages*ARTICLE 5*

La liste des rencontres est fixée par tirage au sort par la commission compétente.

Modalités des tirages des différents tours de coupe :

- Tour préliminaire : équipes départementales +16 ans féminins et + 16 ans masculins**
Le tour préliminaire est effectué sous forme de mini-championnat, les équipes sont réparties dans les poules suivant leur classement de la saison précédente.
- Tour préliminaire Jeunes**
Si une équipe 2 n'est pas tirée au sort lors d'un tour préliminaire alors que l'équipe 1 du même club l'est, l'équipe 1 sera qualifiée pour le tour suivant et l'équipe 2 disputera le tour préliminaire.

C. Pour toutes les catégories, tour à élimination directe :

- ~~• Pour les jeunes : avant chaque tirage, les équipes sont réparties dans deux chapeaux suivant leur niveau de compétition et leur classement au moment du tirage, les équipes de niveau inférieur reçoivent jusqu'au 1/8ème de Finale inclus. A partir des ¼ de finale, le tirage est intégral, l'équipe tirée en premier reçoit.~~
- ~~• Pour les +16 ans : avant chaque tirage, les équipes sont réparties dans deux chapeaux suivant leur niveau de compétition et leur classement au moment du tirage, les équipes tirées de niveau inférieur reçoivent jusqu'au 1/8ème de finale inclus. A partir des ¼ de finale, le tirage est intégral, l'équipe tirée en premier reçoit.~~

~~D. ½ finale pour toutes les catégories.~~

~~Le tirage au sort est intégral, sauf dans l'éventualité où deux équipes du même club sont présentes, dans ce cas, elles sont systématiquement opposées.~~

~~E. Dans l'éventualité où 3 équipes d'un même club seraient présentes en ¼ de finale, deux équipes de ce club seront forcément opposées.~~

La commission établira un classement de 1 à X équipes correspondant aux têtes de séries de la catégorie d'âge concernée. Ces équipes seront réparties dans le tableau suivant leur classement. (Type tableau de tournoi de tennis)

Ensuite elle procédera au tirage au sort des équipes restantes qu'elle répartira dans le tableau. Les équipes de plus bas niveau accueilleront les rencontres durant toute la coupe des Yvelines. Les équipes réserves seront positionnées dans la même partie de tableau que l'équipe première de leur club.

Vœux n°13 : Challenge des Yvelines – Organisation

ARTICLE 6

Organisation du CHALLENGE :

- Le challenge des Yvelines est organisé sous réserve de 8 inscriptions par sexe et catégorie d'âge
- A partir de la 1ère phase éliminatoire directe et uniquement lors de cette 1ère phase, les équipes éliminées intègrent le CHALLENGE.
Exemple : Si la 1ère phase éliminatoire se trouve être les 1/8ème de finale, l'équipe éliminée rejoint le ¼ finale du CHALLENGE
- Les équipes +16 masculines évoluant en excellence régionale et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge
- Les équipes +16 féminines évoluant en prénationale et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge
 - Les équipes qui auraient dû être opposées à celles-ci en challenge seront qualifiées automatiquement pour le tour suivant.

Vœux n°14 : Coupe et Challenge des Yvelines – Plateaux

Mise en place de plateaux sur 1/8èmes et ¼ de finales de coupe ou challenge des Yvelines des catégories -11 à -15 ans afin de créer des événements festifs et de faciliter la désignation des tuteurs. La COC essaiera également de mettre en place des weekends banalisés en coupe des Yvelines, sous réserve de la possibilité du calendrier, notamment, dans la catégorie – 15 ans féminines et masculines.

Vœux n°15 : Coupe et Challenge des Yvelines – Les joueurs*ARTICLE 18*

Un joueur en licence C peut évoluer en coupe ou challenge des Yvelines à condition de ne pas avoir évolué avec un autre club yvelinois dans cette même coupe ou challenge des Yvelines durant la même saison



6. VOTE DU BUDGET

Vote n°16– Vote du budget

BUDGET 2019

Compte	Libellé	2016	2017	2018	Budget 2019
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	-330,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études et prestations de services	-21 282,42	-19 071,26	-46 973,18	-26 000,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	-4 525,76	-5 326,35	-15 411,00	-14 000,00
606	Achats non stockés de matière et fournitures	-2 078,05	-1 894,27	-17 626,35	-3 500,00
607	Achats de marchandises	-188 710,70	-182 502,57	-217 984,19	-195 000,00
612	Locations matériel informatique	0,00	0,00	-474,87	-500,00
613	Locations	-72 815,53	-41 759,03	-10 668,38	-12 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	-1 585,87	-1 261,54	-2 676,53	-3 600,00
615	Entretien et réparations	-3 593,92	-2 047,39	-965,41	-1 000,00
616	Primes d'assurances	-918,10	-940,20	0,00	-3 500,00
622	Honoraires (PS, Notaire, comptable)	-7 128,05	-5 244,00	-10 034,84	-9 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	-822,00	-589,80	-7 020,06	-3 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	-10 198,36	-14 894,72	-12 022,96	-14 000,00
624	Frais divers	0,00	0,00	-2 160,00	-500,00
626	Frais postaux et de télécommunications	-8 196,99	-5 079,46	-3 171,34	-4 000,00
627	Services bancaires et assimilés	-278,00	-198,00	-419,00	-600,00
628	Autres services extérieurs - Divers	-195,00	-95,00	-95,00	-20 000,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-1 958,97	-1 372,00	-1 597,00	-1 600,00
635	Droits d'enregistrement et timbre	0,00	0,00	-10 041,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	-115 892,72	-81 479,13	-94 595,14	-130 000,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-39 095,02	-25 862,93	-29 783,78	-40 000,00
646	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	-537,60	-533,40	-442,56	-500,00
648	Autres charges de personnel	-158,24	-1 336,00	-106,60	-500,00
650	Autres charges de gestion courante	-328,30	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	-3 646,54	-0,38	-25,38	-100,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-1 843,85	-2 119,04	-1 744,00	-2 000,00
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-6 908,81	-32,84	0,00	-100,00
679	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux	-75,62	-497,88	-8 034,88	-12 000,00
706	Prestations de services (COC, discipline, formations..)	107 555,50	100 031,00	107 877,00	105 000,00
707	Ventes de marchandises	321 419,87	348 191,84	358 122,13	350 000,00
708	Produits des activités annexes - Formation	120,00	20,00	1 971,86	1 500,00
740	Subventions d'exploitation	62 108,80	50 326,00	55 397,00	40 050,00
758	Produits divers de gestion courante	99,25	0,67	12,17	0,00
760	INTERETS BANCAIRES	0,00	0,00	438,67	450,00
764	Revenus valeurs mobil. placement	381,85	518,60	0,00	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 843,85	2 119,04	1 744,00	0,00
772	(Compte à la disposition des entités pour enregistrer, et	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	5 200,00	0,00	0,00	0,00
791	Transferts de charges d'exploitation	1 917,84	0,00	2 992,60	0,00
	Résultat	11 543	107 070	34 482	0

7. REMISES DES RECOMPENSES
